

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

Place du Portage, Phase III Core 0A1/Noyau 0A1 11 Laurier St./11, rue Laurier Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Travaux	publics	et	Serv	ices
gouvern	ementau	ıx (Cana	da

Title - Sujet							
SAP-PGI RESSOURCES TECH	INIQUE						
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.				
G7801-120019/A				001			
Client Reference No N° de référence du client			Date				
G7801-120019			2013-01-18				
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG						
PW-\$\$XN-105-25321							
File No N° de dossier	File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME						
105xn.G7801-120019							
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2013-02-04	nd f	fin Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST					
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:							
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur							
Ward, Kristen		105xn					
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX				
(819) 994-0985 ()			(819) 934-8626				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service							

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

	, ,
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation G7801--120019/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

001 File No. - N° du dossier

105xnG7801-120019

Amd. No. - N° de la modif.

105xn CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

G7801-120019

CCC NO./N CCC - 1 WS NO/ N

Buyer ID - Id de l'acheteur

MODIFICATION 001

L'objet de cette modification est de publier des réponses aux questions reçues concernant la DP SPICT, dans la **PARTIE 1** et de modifier l'Appendice A de l'Annexe A - Enoncé de travail relatif aux personnes ressources et l'Annexe D - Critières d'évaluations des soumissions dans la **PARTIE 2**.

PARTIE 1

LES PRECISIONS SUIVANTES FONT PARTIES DE LA DP SPICT:

Question 1) En ce qui concerne l'éxigence O-1 - point 3:

La SPICT AA et OC ont été mis en place il ya quelques années à la suite de la réforme des marchés. Avant cela, tous les ministères avaient permanent agents qui ont été fondées AT. Lorsque départements SPICT été introduites à l'origine n'ont pas été autorisées à émettre des contrats de type AT sous lui. Par conséquent, chaque DP était pour une ressource individuelle. En conséquence, de nombreux projets de grande envergure ont été entreprises avec des ressources multiples, mais chaque ressource sur le projet tomberait sous un numéro de contrat différente, car elle est le résultat de la corrélation des contrats qui ont été attribués par appels d'offres individuelles. Ce qui pourrait s'avérer préjudiciable (et être considéré comme déraisonnable) de certains fournisseurs qu'ils pourraient avoir 15 ressources sur un projet, travail en équipe, en même temps que la livraison d'un projet SAP, qui ne serait pas sous le coup de 1 DP / contrat.

Souhaitez RHDCC envisager de modifier l'exigence de sorte que les fournisseurs qui ont fourni de multiples ressources sur un projet SAP (tel que décrit dans le paragraphe ci-dessus) à un seul client peut être considéré comme applicable et conforme?

Réponse 1) Non, cette exigence restera tel qu'il est écrit. Le but est de s'assurer que les soumissionnaires retenus ont l'expérience et la capacité à des projets de taille relative du personnel et de la complexité. Aussi, s'il vous plaît noter qu'il n'y a jamais eu de restriction de la capacité à utiliser l'AT au sein de SPICT.

Question 2) En ce qui concerne l'éxigence O-1 - point 5.

Comme beaucoup de grands projets d'implémentation SAP couvrent un certain nombre d'années, serait un projet qui a commencé avant la limite de 5 ans, mais a été achevée dans les délais requis cinq années se qualifier pour répondre à cette exigence?

Réponse 2) Oui, un projet qui a commencé avant le délai de cinq (5) ans, mais a été complété dans les cinq requis (5) Délai année, peut être utilisé comme l'un des cinq références du contrat (5) pour répondre à O-1 - point 5 qui exige que «la valeur de facturation pour au moins l'un des

Solicitation No. - N° de l'invitation G7801 - 120019/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

001 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 105xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

G7801-120019

105xnG7801-120019

cinq références du contrat doit être supérieur à \$ 5,000,000 et ont inclus la fourniture de ressources pour la Réalisation, Préparation finale, Go-live support et phases Run». Toutefois, s'il vous plaît noter que seules les journées facturables qui ont eu lieu au cours des cinq requis (5) délai année (O-1 - point 2) seront pris en compte les jours facturables minimum requis par M-1 et dans le calcul du score évalué pour O-1. Ainsi, si un soumissionnaire choisit une référence du contrat qui a commencé avant les cinq (5) délai année pour satisfaire O-1 - point 5, il est de leur responsabilité de définir clairement les jours facturables qui ont eu lieu avant les cinq (5) calendrier année et ceux qui sont survenus au cours des cinq (5) délai année. Ne pas le faire peut conduire à notre incapacité à considérer la référence du marché pour déterminer si le soumissionnaire répond aux jours minimum facturables pour les O-1 et dans le calcul du score évaluant le soumissionnaire pour C-1.

Question 3) En ce qui concerne les soumissionnaires qui soumettent une offre coentreprise. Si l'entreprise A a un taux plafond pour les catégories qui sont différents des taux plafonds pour l'entreprise B de la coentreprise, est-ce que la coentreprise permet d'utiliser le taux plafond soit, le plus haut taux plafond OU le plus faible taux plafond?

Réponse 3) S'il vous plaît noter que seuls les coentreprises qui sont déjà qualifiés sur SPICT comme un fournisseur de niveau 2 et de détenir toutes les catégories requises sont admissibles à répondre à cette exigence. Si vous avez des questions sur les règles d'éligibilité SPICT, s'il vous plaît contacter le SPICT SA Autorité à "RCNMDAI.-NCRIMOS @ tpsgc-pwgsc.gc.ca".

Question 4) Dans le cas d'une coentreprise, faire les deux membres de la coentreprise doivent être qualifiés dans les catégories sur SPICT ou suffit-il qu'un membre de la coentreprise répond à ces exigences.

Réponse 4) Voir la Réponse 3) ci-haut.

Question 5)

- a) Nous avons besoin de la clarification suivante en référence à l'exigence d'entreprise obligatoire O-1 (point 4) à la page 2 de 7 de l'Annexe D Critères d'évaluation des offres : Les catégories énumérées dans SPICT O-1 ne correspondent pas aux catégories de ressources énumérées à l'Appendice A à l'Annexe A. (SOW).
- **b)** S'il vous plaît confirmer que, pour être conforme à la O-1 (point 4) Les soumissionnaires doivent démontrer que le travail effectué pour chaque catégorie de ressources inclus au moins 40% des tâches connexes pour les catégories énumérées dans SPICT O-1 et non Appendice A de l'Annexe A (SOW).

Réponse 5)

a) La liste des ressources à l'Appendice A de l'Annexe A énumère de manière incorrecte la ressource A.4 catégorie comme un Analyste technique PGI. Cela devrait être A.4 Analyste de systèmes PGI. S'il vous plaît se référer aux Changer 1) et 2) dans la partie 2 ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation G7801--120019/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

001 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 105xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

G7801-120019

105xnG7801-120019

b) Pour être en conformité avec O-1 (point 4) les soumissionnaires doivent démontrer que le travail effectué pour chaque catégorie de ressources inclus au moins 40% des tâches associées à **l'une quelconque des catégories de ressources correspondantes** dans l'Annexe A de l'Annexe A (SOW).

Par exemple, pour un rôle d'Analyste-programmeur PGI pour être conforme, le soumissionnaire doit démontrer que le travail effectué comprenait au moins 40% des tâches associées à **l'une** quelconque des **A.3** ressources énumérées à l'Appendice A de l'Annexe A SOW, qui comprennent:

- A.3 Analyste-programmeur PGI Développeur de processus d'intégration SAP (niveau 2)
- A.3 Analyste programmeur PGI SAP Workflow Developer (niveau 3)
- A.3 Analyste programmeur PGI SAP Workflow Developer (niveau 2)
- A.3 Analyste programmeur PGI SAP Portal Developer (niveau 3)
- A.3 Analyste programmeur PGI SAP Portal Developer (niveau 2)
- A.3 Analyste programmeur PGI Développeur principal SAP ABAP Developer (niveau 3)
- A.3 Analyste programmeur PGI Développeur SAP ABAP (niveau 2)

S'il vous plaît se référer à Changement 3) dans la Partie 2 ci-dessous.

Question 6) En raison de la complexité de la réponse requise, le ministère public s'il vous plaît proroger la date de clôture de Février 20, 2013?

Réponse 6) Non, la date de clôture reste le 4 Février 2013 @ 14:00 EST.

PARTIE 2

LES MODIFICATIONS SUIVANTES FAIT PARTIE DE LA DP SPICT

Changement 1) A l'Appendice A de l'Annexe A, à la page 4 de 61.

Supprimer à l'item 14:

14. A.4 Analyste **technique** PGI - Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2)

Insérer à l'item 14 :

14. A.4 Analyste **de systèmes** PGI - Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2)

Changement 2) A l'Appendice A de l'Annexe A, à la page 35 de 61.

Supprimer à l'item 14 and 14.1 :

Solicitation No. - N° de l'invitation

G7801-120019/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

105xn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 105xnG7801-120019 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

14. A.4 Analyste **technique** PGI - Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2)

001

14.1.Tâches:

G7801-120019

L'analyste **technique** PGI – Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2) pourra être tenu de réaliser, sans y être limité, toute combinaison de tâches répertoriées ci-dessous, pendant les phases de réalisation, de préparation finale, de soutien à la mise en service, et ou d'exécution:

Insérer à l'item 14 and 14.1 :

14. A.4 Analyste **de systèmes** PGI - Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2)

14.1.Tâches:

L'analyste **de systèmes** PGI – Spécialiste SAP Test Tools (niveau 2) pourra être tenu de réaliser, sans y être limité, toute combinaison de tâches répertoriées ci-dessous, pendant les phases de réalisation, de préparation finale, de soutien à la mise en service, et ou d'exécution:

Changement 3) A l'Annexe D - Critières d'évaluations des soumissions :

Supprimer à O-1, point 4 :

les jours facturables indiqués pour chaque catégorie de ressources aient servis à la réalisation des tâches établies pour la catégorie de ressources respective telle qu'expliquée en détail par tâches dans l'appendice A de l'annexe A (énoncé des travaux). Le soumissionnaire doit démontrer que le travail effectué pour chaque catégorie de ressources comprenait au moins 40 % des tâches associées pour cette catégorie expliquée en détail dans l'appendice A de l'annexe A (énoncé des travaux);

Insérer à O-1, point 4 :

les jours facturables indiqués pour chaque catégorie de ressources aient servis à la réalisation des tâches établies pour **l'une des catégories** de ressources respective telle qu'expliquée en détail par tâches dans l'appendice A de l'annexe A (énoncé des travaux). Le soumissionnaire doit démontrer que le travail effectué pour chaque catégorie de ressources comprenait au moins 40 % des tâches associées pour **l'une des catégories** expliquée en détail dans l'Appendice A de l'Annexe A (énoncé des travaux);

Changement 4) Cette modification est nécessaire dans le document anglais seulement. La version française est correcte.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.